



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 26 mai 2016 à 11 h 30 à l'Hôtel des Commandants, à Gaspé, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

**M. Allen Cormier, préfet**

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Simon Deschênes, conseiller de Sainte-Anne-des-Monts**

Administrateur remplaçant représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima**

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons**

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée**

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**Mme Nadia Minassian, préfète**

Administratrice régulière, représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Jean-Guy Poirier, préfet**

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle**

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

**M. Guy Gallant, préfet**

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Étaient présents via téléphone :

**Mme Louise Langlois, mairesse de Chandler**

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Roch Audet, maire de Bonaventure**

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Ainsi que :

**M. Antoine Audet, directeur général de la Régie**

**Mme Marie-Andrée Pichette, coordonnatrice aux opérations**

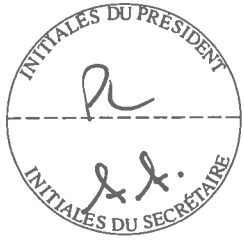
De même que des gens du public :

**M. Bruno Lelièvre, journaliste Radio-Canada**

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

**Mme Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts**

Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2016 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
  - 5.1. États financiers et rapport d'achalandage;
  - 5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
6. Demande de financement – Soutien au transport interurbain en Gaspésie (adoption);
7. Demande de financement – navettes 2016 (adoption);
8. Marathon de pouce (adoption);
9. Mémoire déposé à la CTQ concernant les services d'Orléans Express (mars 2016) (adoption);
10. *Modification au règlement sur l'organisation du service (adoption);*
11. Addenda au contrat de Transport Jos Dugas et Fils (adoption);
12. Contrat de Taxi Porlier (adoption);
13. Contrat de Transport Claude Duguay (adoption);
14. Affaires nouvelles;
15. Date et lieu de la prochaine rencontre;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Allen Cormier propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.  
*Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.*

R16 – 20

### RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ** par Allen Cormier et unanimement résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R16 – 21

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Guy Poirier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

### 4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2016

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 7 avril 2016 » est présenté.

R16 – 22

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2016

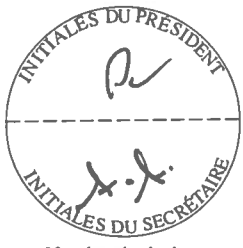
**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Mathieu Poirier et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2016 tenue à New Richmond tel que lu et présenté.

### 5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

#### 5.1. États financiers et rapport d'achalandage

Les états financiers et le rapport d'achalandage au 31 mars 2016 sont présentés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de mars 2016 est remise aux administrateurs. Le montant total au 31 mars 2016 est de 288 647,64\$.

#### RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Roger Chevarie et résolu unanimement d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés de mars 2016, au montant total au 31 mars 2016 de 288 647,64\$.

R16 – 23

### 6. DEMANDE DE FINANCEMENT – SOUTIEN AU TRANSPORT INTERURBAIN EN GASPÉSIE

Lors de la rencontre spéciale du conseil d'administration du 25 avril 2016, qui s'est tenue à Gaspé, une offre déposée par Keolis a été analysée. La proposition d'amélioration de desserte interurbaine répondait en grande partie, aux demandes de la région, formulées dans le mémoire présenté à la Commission des transports du Québec en mars dernier.

Toutefois, cette offre était conditionnelle à une implication financière municipale de l'ordre de 37 500 \$. Ce levier financier permet de soumettre une demande au MTQ pour un montant de 112 500 \$ et ainsi, supporter Orléans dans la bonification de sa desserte régionale, prévu le 1er juillet 2016.

Actuellement, plusieurs MRC de la région ont confirmé leur contribution par le biais d'une résolution qui résume les principaux paramètres de l'entente.

Le 18 mai dernier, lors d'une rencontre de travail, sollicité par le directeur du transport terrestre des personnes au ministère Transports, Mobilité durable et Électrification des transports, monsieur Martin Brault, auquel participait Nadia Minassian et la direction d'Orléans Express, il a été convenu que la demande devait être déposée par la REGIM et que l'organisation constituerait l'interlocuteur du ministère dans ce projet, au nom des MRC du territoire. D'ailleurs, étant donné que les MRC ont délégué l'exercice de leur compétence en transport collectif à la REGIM, c'est cette organisation qui doit soumettre les demandes au Programme d'aide au développement du transport collectif. C'est via ce programme que la REGIM reçoit déjà un soutien financier pour ses services réguliers ainsi que pour le service de navettes.

R16-24

#### RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE SOUTIEN AU TRANSPORT INTERURBAIN EN GASPÉSIE

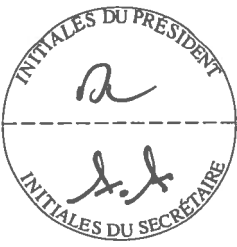
**ATTENDU QUE** le transport est considéré comme un outil de développement régional fondamental et comme un élément contribuant au mieux-être des citoyens de la région;

**ATTENDU QUE** la région a subi des coupures majeures de service, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec dans sa décision, rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

**ATTENDU QUE** les orientations prises par les intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes lors de la séance spéciale de travail du conseil d'administration de la REGIM, le 25 avril 2016, au cours de laquelle les points de négociation ont été déterminés ainsi que les porte-parole de la région, soit Daniel Coté et Nadia Minassian.

**ATTENDU QU'UNE** entente de principe est survenue le 6 mai 2016 entre Keolis et les négociateurs régionaux et que cette entente prévoit les éléments suivants :

- Le retour à une desserte de jour en direction est;
- Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé;
- L'ajout de 4 points d'arrêt : Percé, Port-Daniel, New Richmond et Cap-Chat.



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

- La possibilité de se retirer financièrement de l'entente, advenant le cas que la CTQ imposerait ces conditions aux permis d'Orléans Express;
- L'entente est d'une durée d'un an avec une possibilité de renouvellement et implique une reddition de comptes et une grande transparence de Keolis.
- Une réévaluation du service annuellement, venant des deux parties;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre de cette desserte bonifiée nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000 \$ afin de couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Keolis afin de réaliser ces ajustements;

**ATTENDU QUE** la somme de 150 000\$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du Ministère des Transports du Québec auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante :

	Montant	Part (%)
<b>Ministère Transports, Mobilité durable et Électrification des transports</b>	<b>112 500 \$</b>	<b>75 %</b>
<b>MRC de la Gaspésie</b>	<b>37 500 \$</b>	<b>25 %</b>
(MRC Avignon)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Bonaventure)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Rocher-Percé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Côte-de-Gaspé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Haute-Gaspésie)	(7 500 \$)	(5 %)
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 \$</b>	<b>100 %</b>

**ATTENDU QUE** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« REGIM ») a continué les opérations de l'organisme RÉGÎM et coordonne un réseau de transport collectif régional;

**ATTENDU QUE** les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la Régie et de ce fait, la Régie est un organisme admissible au sens du programme d'aide au développement du transport collectif;

**ATTENDU QUE** les MRC ont confié la responsabilité à la Régie de percevoir, recevoir, négocier et demander du financement public ou privé en son nom ou au nom des MRC afin de financer les services de transport collectif sur le territoire des MRC;

**ATTENDU QUE** le programme d'aide au développement du transport collectif a été reconduit pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016 et que ce programme inclue un volet dédié au soutien du transport interurbain;

**ATTENDU QU'**en vertu des modalités du volet de ce programme, les MRC sont chacune des organismes admissibles à la subvention prévue pour assurer le maintien des parcours de transport par autocar interurbain qui sont menacés de tomber sous le *minimum requis pour une subvention égale au triple de la contribution financière du milieu municipal*.

**ATTENDU QUE** les MRC ont confié et délégué à la Régie la planification, la coordination, l'organisation, la gestion et le fonctionnement du transport collectif sur le territoire des MRC et de la région.

**IL EST PROPOSÉ** par Richard St-Laurent et unanimement résolu :

- **QUE** la Régie dépose une demande de subvention au ministère des Transports en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2b, pour le transport interurbain) pour le montant de 112 500 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

- **QUE** la Régie perçoive les montants de contribution des MRC dédiés au projet de bonification de desserte interurbaine sur le territoire de la Gaspésie;
- **QUE** la Régie accepte, dans la mesure prévue par la loi, la gestion et l'administration de ces fonds et des sommes à recevoir en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif pour les MRC;
- **QUE** la Régie autorise son directeur général à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.

### 7. DEMANDE DE FINANCEMENT – NAVETTES 2016

La nouvelle desserte d'Orléans Express devrait prendre effet le 1er juillet 2016. Jusqu'à cette date, le service d'autocars et de navettes demeure semblable à celui en vigueur depuis le 18 janvier 2015. Par la suite, si la nouvelle desserte est effective, le service de navette sera modifié afin de répondre à une demande qui sera réduite et située à de nouveaux points (notamment à New Richmond, Port-Daniel et Percé) en raison de la nouvelle desserte.

En terme de fonctionnement, le service va demeurer similaire à ce qui était en place auparavant, soit un service de navettes disponible uniquement sur réservation 24 h à l'avance et basées sur un minutage précis qui correspond à l'horaire de passage d'Orléans dans la région. Elles demeurent disponibles 7 jours sur 7.

La Régie souhaite donc déposer de nouveau une demande de financement pour le service de navette en 2016, afin de continuer de répondre aux besoins des communautés non desservies, bien que ce besoin sera grandement diminué.

R16-25

### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE SOUTIEN DU SERVICE DE NAVETTES 2016**

**ATTENDU QUE** le transport est considéré comme un outil de développement régional fondamental et comme un élément contribuant au mieux-être des citoyens de la région;

**ATTENDU QUE** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« REGIM ») a continué les opérations de l'organisme RÉGÎM et coordonne un réseau de transport collectif régional;

**ATTENDU QUE** les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la Régie et de ce fait, la Régie est un organisme admissible au sens du programme d'aide au développement du transport collectif;

**ATTENDU QUE** la région a subi des coupures majeures de service, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la condition des transports du Québec dans sa décision, rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

**ATTENDU QUE** depuis les coupures de services d'Orléans Express, en date du 18 janvier 2015, la Régie offre un service de navettes dont l'objectif est de répondre aux besoins des communautés non desservies;

**ATTENDU QU'UNE** entente de principe est survenue le 6 mai 2016 entre Keolis et les négociateurs régionaux et que cette entente prévoit les éléments suivants :

- Le retour à une desserte de jour en direction est;
- Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé;
- L'ajout de 4 points d'arrêt : Percé, Port-Daniel, New Richmond et Cap-Chat.
- La possibilité de se retirer financièrement de l'entente, advenant le cas que la CTQ imposerait ces conditions aux permis d'Orléans Express;



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

- L'entente est d'une durée d'un an avec une possibilité de renouvellement et implique une reddition de comptes et une grande transparence de Keolis.

**ATTENDU QUE** les MRC ont confié la responsabilité à la Régie de percevoir, recevoir, négocier et demander du financement public ou privé en son nom ou au nom des MRC afin de financer les services de transport collectif sur le territoire des MRC;

**ATTENDU QUE** le programme programme d'aide au développement du transport collectif a été reconduit pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016;

**ATTENDU QU'**en vertu des modalités du volet de ce programme, la REGIM est admissible à la subvention prévue pour couvrir les frais supplémentaires engagés par les citoyens pour l'utilisation de parcours interurbains alternatifs à la suite de l'abandon de services de transport interurbain par autocar.

**IL EST PROPOSÉ** par Simon Deschênes et unanimement résolu :

- **QUE** la Régie dépose une demande de subvention au ministère des Transports en vertu du programme d'aide de 109 285 \$
- **QUE** la Régie autorise son directeur général à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.

### 8. MARATHON DE POUCE

La Petite Grève, en collaboration avec plusieurs partenaires (l'ATR de la Gaspésie, le ministère de la Culture, la Semelle Verte, Fleurdelise Dumais design graphique, le Festival de Musique du bout du monde et le CIRADD), réalise la première édition d'un marathon de pouce autour de la Gaspésie du 8 au 15 août 2016.

L'évènement vise à la fois la clientèle touristique et la population de la péninsule gaspésienne. Il se situe au carrefour de la promotion touristique de la région, de la valorisation de la mobilité durable et de l'utilisation des nouvelles technologies interactives. Si les marathoniens sont une clientèle potentielle pour la RÉGÎM, puisque des portions de route pourraient être réalisées en alternance de pouce et de transport collectif, le simple fait de s'associer avec un tel évènement renforce le positionnement de la RÉGÎM en faveur de la variété des moyens de mobilité durable et sa volonté de se rapprocher du secteur touristique, tel qu'il se fait actuellement avec les navettes aux arrêts d'Orléans Express.

### RÉSOLUTION CONCERNANT LE MARATHON DE POUCE 2016

**ATTENDU QUE** le projet de marathon de pouce est un évènement touristique novateur lié à la mobilité durable et au respect des bonnes pratiques de covoiturage;

**ATTENDU QU'**advenant un partenariat avec la RÉGÎM, le marathon de pouce s'engage à :

- Afficher le logo de la RÉGÎM sur son site Web (avec hyperlien) et créer des liens entre les réseaux sociaux (partage de publications);
- Mentionner la RÉGÎM lors des conférences de presse du marathon;
- Mettre à la disposition des participants les horaires de la RÉGÎM, en format PDF, dans le coffre à outils qui leur sera destiné;
- Fournir une paire de billets de la RÉGÎM gratuits à chacun de ses blogueurs accompagné d'un mémo de la RÉGÎM expliquant les services de transport collectif et proposant aux blogueurs d'écrire au sujet du service.

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Gallant et unanimement résolu que la RÉGÎM devienne partenaire du projet de marathon de pouce pour l'été 2016 et :



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Participe à la promotion du projet en publiant diverses informations et images sur ses réseaux sociaux et dans sa revue de presse;

Diffuse les communiqués de presse de l'évènement sur son site Web;

Informe la clientèle du transport collectif de cet évènement par le biais de petites affiches installées de manière temporaire dans les véhicules.

### 9. MÉMOIRE DÉPOSÉ À LA CTQ CONCERNANT LES SERVICES D'ORLÉANS EXPRESS

Un mémoire concernant les services d'Orléans Express a été déposé par la Régie aux audiences de la CTQ en mars 2016. Comme ce document a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil d'administration, il est souhaitable que ce document soit unanimement adopté.

R16 – 27

### RÉSOLUTION CONCERNANT LE MÉMOIRE DÉPOSÉ À LA CTQ EN MARS 2016 SUR LES SERVICES D'ORLÉANS EXPRESS DANS LA RÉGION DE LA GASPÉSIE

**IL EST PROPOSÉ** par Rodrigue Brousseau et unanimement résolu que le mémoire déposé à la CTQ en mars 2016 soit officiellement adopté tel que vu et présenté au conseil d'administration du 18 février 2016.

### 10. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

R16-28

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4 SUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports, une régie intermunicipale exerçant les compétences en transport collectif de personnes peut, par règlement transmis au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur son territoire et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de ce territoire;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des MRC dans le domaine du transport collectif de personnes, y incluant le transport adapté de personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire des MRC et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 4 concernant l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes a été adopté le 16 janvier 2013 par la résolution R13-06;

**ATTENDU QUE** le règlement doit être modifié pour y retirer les trajets suivants :

- Trajet 46 sur réservation – secteur les Plateaux
- Trajet 44 sur réservation – départ de Matapédia 8h et retour de Maria 14:33

**ATTENDU QUE** l'avis de motion A16-01 donné le 7 avril 2016 a été ou est suivi de la publication de l'avis de fin de trajets dans les journaux locaux et les transports des parcours concernés;





No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**IL EST PROPOSÉ** par Roger Chevarie et unanimement résolu :

- **QUE** l'avis de fin de trajets 46 et 44 sur réservation soit publié dans les journaux locaux et dans les transports du secteur concerné;
- **QU'**une copie du règlement portant le numéro 4 modifié soit transmise au ministre des Transports;
- **QUE** la mise à jour du règlement portant le numéro 4, telle que déposée et présentée au conseil, soit et est adoptée par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement tel que présenté.

### 11. ADDENDA AU CONTRAT DE TRANSPORT JOS DUGAS ET FILS

Un addenda au contrat de transport concernant la durée du service de transport sur les Plateaux est présenté aux administrateurs afin de poursuivre le service du 46 et 44 sur réservation jusqu'à la fin annoncée, soit le 30 juin 2016.

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ADDENDA NO 3 AU CONTRAT DE TRANSPORT JOS DUGAS ET FILS SUR LA DURÉE DU SERVICE DE TRANSPORT SUR LES PLATEAUX

**IL EST PROPOSÉ** par Rodrigue Brousseau et unanimement résolu que l'addenda no 3 soit officiellement adopté tel que vu et présenté au conseil d'administration.

### 12. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TAXI PORLIER

Un addenda au contrat de transport #TC2013-02 pour la prestation du service de transport entre Murdochville et Gaspé (trajet 26) est présenté.

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ADDENDA NO 3 AU CONTRAT DE TRANSPORT #TC2013-02 AVEC TAXI PORLIER POUR LA PRESTATION DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ENTRE MURDOCHVILLE ET GASPÉ

**IL EST PROPOSÉ** par Nadia-Karina Minassian et unanimement résolu que l'addenda no 3 soit officiellement adopté tel que vu et présenté au conseil d'administration.

### 13. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC TRANSPORT CLAUDE DUGUAY

Un addenda au contrat de transport #TC2015-06 pour la prestation du service de transport entre Chandler et Gaspé (trajet 22) est présenté.

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ADDENDA NO 1 AU CONTRAT DE TRANSPORT #TC2015-06 AVEC TRANSPORT CLAUDE DUGUAY POUR LA PRESTATION DU SERVICE ENTRE CHANDLER ET GASPÉ (TRAJET 22)

**IL EST PROPOSÉ** par Simon Deschênes et unanimement résolu que l'addenda no 1 soit officiellement adopté tel que vu et présenté au conseil d'administration.

R16 - 29

R16 - 30

R16 - 31



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'y est apporté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 7 juillet 2016 à Cap-aux-Meules.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président, Daniel Côté, invite le public à poser des questions.

M. Lelièvre souhaite avoir des entrevues individuelles, ce qui met fin à la période de question.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Jean-Mathieu Poirier et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

#### CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par  
Le président,

Daniel Côté

Lu et certifié conforme par  
le secrétaire-trésorier,

Antoine Audet

20/10/15  
Date

19/12/2016  
Date

#### ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

7 juillet 2016  
Date

R16 – 32